

# ANNEXE 10

## DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VACCINATION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES OU DE PIGEONS CONTRE LA MALADIE DE NEWCASTLE

Je soussigné : (Nom et adresse de l'éleveur)

---

déclare sur l'honneur avoir vacciné contre la maladie de Newcastle **toutes** les volailles (poules, dindes, pintades, canards, oies, pigeons, faisans, perdrix, cailles et ratites) et tous les pigeons voyageurs de mon élevage en particulier ceux dont les numéros de bagues matricules sont :

Les nombres d'animaux vaccinés par espèces sont les suivants :

A la date du : \_\_\_\_\_

Avec le vaccin,

Nom déposé du vaccin administré \_\_\_\_

n° de lot du vaccin, \_\_\_\_\_

date de péremption \_\_\_\_\_

prescrit le (date de l'ordonnance) \_\_\_\_\_

par le Docteur (Nom et adresse du vétérinaire) \_\_\_\_\_

Fait à (lieu) \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

Nom et signature d'un témoin  
ayant assisté à la vaccination

### NOTA BENE :

**Cette déclaration est valable dans les délais indiqués sur l'ordonnance remise par le vétérinaire prescripteur qui a examiné les animaux ou qui assure le suivi régulier de l'élevage. L'ordonnance doit être jointe à la présente déclaration.**